

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 9 juin à 17h30, les membres du comité syndical se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 27 Avril 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 6

Procurations : néant

Etaient présents : Manuella POUTÉ — Karine RICHARD — Claire MAHE - Ana COILIER — Christophe PLANCQUEEL

Pouvoir : néant

Absent : François HERVIEUX

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

2026 06 03 FIXATION DU PRIX DE REPAS DE CANTINE **APPLICABLE AU 01 SEPTEMBRE 2026**

Madame la présidente expose aux membres que compte-tenu du nouveau contrat de prestations de fourniture de repas, il convient de se positionner sur une révision ou non du tarif de cantine applicable.

Les hypothèses proposées aux élus :

- *Hypothèse 1 : Révision du contrat de prestation d'Armonys : + 1.504 %,*
- *Hypothèse 2 : Augmentation de 0.10 €/repas.*

Vote : **majorité**

Hypothèse 1 : 2 voix (Mmes RETHO et RICHARD)

Hypothèse 2 : 4 voix (Mmes POUTE- COILIER et MAHE — M. PLANCQUEEL)

L'hypothèse 2 d'augmenter de 0.10 €/ repas est retenue à la majorité.

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 contre et 4 voix pour), le comité syndical décide de retenir l'augmentation de 0.10 € et de valider la tarification comme suit :

	Au 01/09/2024	Au 01/09/2025	Au 01/09/2026	
AVEC TARIFICATION SOCIALE (cantine à 1 € votée mais non appliquée à ce jour) <i>délibération N°2025_07_02</i>				
QF inférieur ou égal à 1 000 €		1 €	1 €	
SANS TARIFICATION SOCIALE – Actuellement en vigueur				
Quotient familial inférieur à 1000 €	3.51 €	3.56 €	3.66 €	
Quotient familial compris entre 1001 et 1 140 €	3.61 €	3.66 €	3.76 €	
Quotient familial compris entre 1 141 et 1 534 €	3.91 €	3.97 €	4.07 €	
Quotient familial supérieur ou égal à 1 535 €	4.31 €	4.37 €	4.47 €	
Tarif repas enfant extérieur (hors CLIS, classes spécialisées et conventions)	4.51 €	4.58 €	4.68 €	
Repas enfant pris sans réservation	5.00 €	5.08 €	5.18 €	
Tarif adulte et enseignants	4.74 €	4.81 €	4.91 €	
Tarif repas intergénérationnel		8.00 €	8.00 €	

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
 Secrétaire de séance



Mme Morgane RETHO,
 Présidente,



S. ECOLES
 Mairie de
 Malansac
 56220
 MALANSAC-CADEN